



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 décembre 2017 à 20h00**

Présent(e)s :

Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales

MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux

M. Guy Lavorel, Maire
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
M. Marc Truan, Adjoint

M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusés : Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Mme Sabine Latour et M. David Lavergnat

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Election de deux membres du Comité de la Ferme Rosset
5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux (décisions du 22 novembre 2017, selon liste annexée)
6. Propositions individuelles et questions

En l'absence de la Présidente, c'est Mme Tomassi, Vice-Présidente (ci-après « la Présidente »), qui ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général.

Elle excuse les absences de Mmes Schneider-Bidaux et Latour ainsi que de M. Lavergnat.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques.

Au sujet du vote sur le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle (point 4.3), Mme Bernardet aimerait qu'il soit mentionné que l'abstention du PLR était obligatoire.

Il n'y a pas d'autres remarques et le procès-verbal ainsi amendé est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente donne lecture d'une pétition en faveur de la mobilité douce (voir annexe 1), soutenue par plus de 400 médecins.

Cette pétition posant des questions intéressantes, M. Bourqui propose de la renvoyer en commission d'urbanisme.

Cette proposition est retenue et, à l'unanimité, la pétition est renvoyée en commission d'urbanisme.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

M. le Maire tient à relever en préambule que cette année 2017 fut magnifique. Des choses extraordinaires ont été réalisées à l'occasion du bicentenaire de la commune et il tient à remercier les conseillers municipaux d'avoir suivi l'exécutif et d'avoir appuyé tous les projets qui ont été réalisés, avec une remarquable participation des Troinésiens.

1) Projet de construction au chemin Lullin 7

Depuis plusieurs mois, un projet de construction est à l'étude sur une parcelle d'environ 3'500 m² située à l'angle du chemin Lullin et du chemin de la Fondelle, en zone villas, parcelle qui appartenait à la famille Hess et qui a été achetée par un promoteur. Celui-ci a présenté un premier projet qui prévoyait un bâtiment au volume très important comportant 14 appartements. La Mairie a rendu un préavis défavorable en invoquant notamment les motifs suivants :

- Le projet n'est pas adapté au lieu ; il ne tient pas compte du bâti existant et sa volumétrie est beaucoup trop importante.
- L'accès au parking souterrain est mal conçu et le nombre de places de parking insuffisant.
- La sortie sur le chemin de la Fondelle, qui est très étroit, est problématique.
- Un maximum d'arbres existants doit être préservé.

Les promoteurs ont partiellement tenu compte de ces remarques et ont présenté un nouveau projet prévoyant cette fois 2 bâtiments comportant 12 logements en tout. L'accès au parking a été amélioré et une partie des arbres existants est préservée. Cependant, ce projet ne répondait toujours pas au grief principal de la commune concernant le style des bâtiments et la nécessité qu'ils s'intègrent au bâti existant et au caractère villageois de ce secteur. Par ailleurs, la densité prévue (44%) était encore trop importante, de sorte que la Mairie demandait que le projet soit revu et sa densité abaissée.

Malheureusement, ce préavis n'a cette fois pas été entendu et le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a délivré l'autorisation de construire en date du 31 octobre dernier. Dans un courrier adressé à la commune, la direction de l'Office des autorisations de construire expliquait notamment sa décision en écrivant : «... du point de vue de l'instance spécialisée en la matière (la commission d'architecture), la construction concernée est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier sis en zone villas, notamment en ce qui concerne son implantation et sa dimension ».

Compte tenu de l'importance du projet et de sa situation au centre du village, la Mairie a décidé de faire recours contre cette autorisation et elle a mandaté Maître Jean-Marc Siegrist pour représenter la commune dans cette procédure. Cette décision a également été prise suite à la réception d'une pétition, reçue le 23 novembre 2017, lancée par un groupe d'habitants du chemin Lullin et signée par environ 130 personnes, dont une quinzaine ne sont pas domiciliées dans la commune. M. le Maire donne lecture de cette pétition (annexe 2) et de la lettre qui l'accompagnait.

M. Lavorel conclut en relevant que la Mairie a par contre décidé de ne pas s'opposer à la démolition de

la maison existante. En effet, l'Exécutif partage sur ce point l'avis de la commission des monuments et des sites qui estime que ce bâtiment n'a pas une valeur historique et patrimoniale suffisante qui justifierait sa conservation.

2) Opposition des communes à la décision de l'Association des communes genevoises du 20 septembre 2017 relative à l'octroi d'une subvention du FI de CHF 330'000.- pour la construction d'une passerelle sur le Rhône

M. le Maire informe que suite aux oppositions des Conseils municipaux de 21 communes, dont celui de la Ville de Genève, la décision de l'ACG contre laquelle le Conseil municipal de Troinex s'est également opposé le 16 octobre a été invalidée et que la subvention de CHF 330'000.- ne sera donc pas versée.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

3) Soirée de clôture des festivités du bicentenaire

Alors que la fin de cette magnifique année festive, rassembleuse et remplie en événements divers approche, Mme Hirsch a le plaisir de d'inviter les membres du Conseil à la soirée de clôture du bicentenaire de la commune, le vendredi 22 décembre 2017 dès 18h, devant la mairie. Un cocktail dînatoire et une animation musicale sont prévus.

A cette occasion, le public pourra découvrir les 24 fenêtres illustrées illuminant le bâtiment de la mairie dans le cadre des décorations de Noël mises en place par les membres du Fonds de décoration ; Mme Hirsch remercie vivement ces derniers pour leur magnifique travail.

4) Fête de l'Escalade de l'école

Mme l'Adjointe rappelle que l'école organise mardi en fin d'après-midi une fête de l'Escalade, dont le programme est le suivant :

- 18h30 : cortège costumé et illuminé qui partira de l'école, passera par la Grand-Cour et rejoindra la salle des fêtes par la route de Moillebin.
- A l'arrivée : chants traditionnels interprétés par les élèves.
- Puis vin chaud, soupe aux légumes et buvette tenue par l'APE, avec notamment vente de hot dog.
- La soirée sera animée par le groupe « Les Mambas du Bayou » et se terminera vers 21h.

Seuls les parents des élèves et leurs familles ont été invités à cette fête, mais les conseillers municipaux sont bien sûr les bienvenus aussi bien pour assister au cortège que pour participer aux animations prévues à la salle des fêtes.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

5) Contrôles radar sur la commune de Troinex

A la demande de la Mairie, le Chef de la police routière a communiqué les informations suivantes concernant les contrôles radar effectués ces derniers mois sur le territoire de la commune :

En ce qui concerne les radars fixes situés à la route de Troinex, à la route de Marsillon et à la route d'Annecy, où la vitesse autorisée est partout de 50 km/h, les résultats des contrôles effectués entre janvier 2016 et mars 2017 sont les suivants :

En 2016, au cours des 7 contrôles effectués (dans les deux sens) :

- 740'554 véhicules ont été contrôlés
- 15'909 infractions (= 2,024%)
- Parmi ces infractions : 15'090 amendes d'ordre, 680 dénonciations et 139 délits.

La majorité de ces infractions concernent la route d'Annecy.

En 2017, au cours des 5 contrôles effectués (dans les deux sens) :

- 688'884 véhicules ont été contrôlés

- 6'176 infractions (= 0,82%)
- Parmi ces infractions : 5'978 amendes d'ordre, 165 dénonciations et 33 délits.

Dans ces contrôles également, la majorité des infractions concernent la route d'Annecy.

Quelques contrôles au moyen de radars mobiles ont également été effectués entre mars 2016 et mars 2017, qui ont donné les résultats suivants :

En mars 2016 et mars 2017, 2 contrôles d'un jour chacun effectués à la route de Pierre-Grand (dans les deux sens) :

- 927 véhicules ont été contrôlés
- 118 infractions (= 12,7%)
- Parmi ces infractions : 115 amendes d'ordre et 3 dénonciations.

En juin et novembre 2016, 2 contrôles d'un jour chacun ont été effectués à la route d'Annecy (dans les deux sens) :

- 826 véhicules ont été contrôlés
- 103 infractions (= 12,5%)
- Parmi ces infractions : 95 amendes d'ordre, 6 dénonciations et 2 délits.

La Présidente remercie la Mairie pour ces communications.

M. Duquesne, qui se réfère à l'information relative au projet de construction au ch. Lullin 7, demande s'il est possible d'intervenir d'une manière ou d'une autre pour soutenir les actions de la Mairie et des pétitionnaires.

M. Niederhauser indique qu'à ce stade de la procédure, c'est la Mairie qui est compétente pour entreprendre des démarches ; elle avait préavisé négativement la demande d'autorisation, en précisant qu'elle refusait aussi le taux d'utilisation du sol de 44%. Son préavis n'ayant pas été suivi par le département, l'Exécutif a décidé de faire recours contre l'autorisation de construire et le dossier se trouve maintenant devant le tribunal administratif. A ce stade, il n'y a pas grand-chose de plus à faire.

M. Truan souligne que la commune était seule à préavisé négativement ce projet, les autres services de l'Etat ayant rendu des préavis favorables.

M. le Maire ajoute que le promoteur a pour objectif d'acheter un terrain, de le densifier et de rentabiliser au maximum ses investissements, de sorte que l'intégration du projet dans le village n'est pas sa préoccupation principale. Il précise que l'avocat de la commune a bien fait remarquer à la Mairie que les chances de succès du recours sont assez minces.

M. Odier demande ce qu'il serait possible de faire si la justice déboute les recourants. M. Niederhauser explique que si le tribunal donne raison à la partie adverse et qu'il n'y a pas de recours contre cette décision, l'autorisation entrera en force et le promoteur pourra réaliser son projet.

Mme Reymond-Dorsay voudrait savoir s'il existe des cas de jurisprudence où les pétitionnaires ont réussi à s'opposer. La Mairie et M. Niederhauser n'ont pas connaissance de tels cas et ils rappellent que les chances de succès sont, de toute manière, minimes.

Sur un autre sujet, M. Jordi souhaite savoir si des contrôles au moyen des indicateurs de vitesse ont été effectués ces derniers temps dans le village et si les résultats peuvent être communiqués aux conseillers. M. Jordi s'interroge également sur l'avancement de la validation des zones 30, sachant qu'il n'a vu personne sur le terrain.

À la première question, M. Niederhauser répond qu'il n'y a pas eu de contrôles récemment, mais ceux-ci reprendront au début de l'année prochaine et les résultats seront communiqués ultérieurement. Pour ce qui est des zones 30, M. Niederhauser confirme que le bilan est presque terminé et que la Mairie devrait le recevoir de l'ingénieur de la circulation avant la fin de l'année.

4. Election de deux membres du Comité de la Ferme Rosset

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de M. Bernard Eich adressée au Conseil municipal et à la Mairie le 17 novembre 2017. Dans son courrier, M. Eich informe le Conseil que la présidence du

Comité de la Ferme Rosset sera reprise par Mme Anne-Christine Lennard et que pour étoffer l'équipe, les candidatures de MM. Paul Buclin et Maurice Desjacques sont proposées.

M. le Maire souhaite appuyer ces deux candidatures, car un travail extraordinaire a été réalisé par ces deux personnes durant l'année 2017. Il se réjouit que ces Troinésiens rejoignent le Comité de la Ferme Rosset pour continuer le travail.

M. Duquesne abonde dans le sens de M. le Maire ; il a eu l'occasion de travailler aux côtés de MM. Buclin et Desjacques durant toute l'année et il est très heureux qu'ils aient accepté ce nouveau mandat.

M. Botbol partage cet avis, bien qu'il constate que ce soient toujours les mêmes qui se présentent.

La parole n'étant plus demandée, **les candidatures de M. Paul Buclin et M. Maurice Desjacques sont acceptées à l'unanimité**. Des applaudissements nourris s'ensuivent.

5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) du 22 novembre 2017 sujettes à opposition des Conseils municipaux.

La Présidente donne lecture de l'intitulé des deux décisions de l'ACG, dont les conseillers municipaux ont reçu une copie :

- Subvention de CHF 60'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux.
- Subvention de CHF 880'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux.

Personne ne demande la parole et ces décisions ne feront donc l'objet d'aucune opposition.

M. le Maire se réfère à l'information qu'il a donnée en début de séance et il cite les noms des communes qui se sont opposées à la décision de l'ACG du 20 septembre 2017 concernant le financement de la passerelle sur le Rhône : Anières, Bellevue, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Puplinge, Russin, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier et la Ville de Genève.

6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont conviés au repas de Noël des aînés qui aura lieu le 19 décembre à midi.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20h40.

La Vice-Présidente :

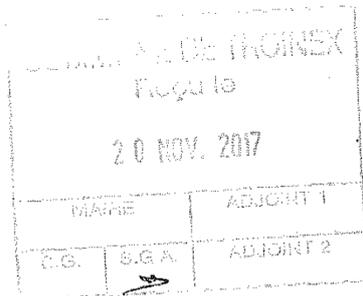
Mme Christine Tomassi

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe 1



Genève, 15 Novembre 2017

Madame
Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX
Présidente du Conseil Municipal de
Troinex

Pétition en faveur de la mobilité douce

Madame la Présidente,

Veuillez trouver ci-dessous une pétition en faveur de la mobilité douce.

Cette pétition a été initiée par les deux sous-signataires, médecins et membres du comité de ProVelo Genève. Elle est soutenue par 429 médecins travaillant en privé ou en institutions publiques (emails de soutien à votre disposition).

Nous sommes particulièrement soucieux de la santé de notre population et donc très inquiets de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité dans notre canton et souhaitons que vous vous engagiez à nos côtés en faveur du développement de la pratique du vélo à Genève.

Cette pétition a été également envoyée à toutes les autres autorités publiques cantonales et municipales du canton et nous vous remercions donc de la distribuer aux membres de votre conseil.

Salutations respectueuses.

Dr Patrick Saudan

Pr. Pietro Majno-Hurst

Texte de la pétition

« Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »

Considérant que :

-Se déplacer quotidiennement à vélo diminue la mortalité de 40% sur quinze ans (Anderson et al. Arch Int Med 2000 ; 160 :1621-1628)

-Cet avantage persiste également malgré l'exposition des cyclistes à la pollution et aux dangers de la circulation en ville (Mueller et al. Preventive Medicine 2015 ; 76 :103-114).

-La sédentarisation augmente et le surpoids concerne 41 % de la population genevoise (Enquête suisse sur la santé 2012 Office fédéral de la statistique 15.12.2016)

-La pratique du vélo augmente avec les infrastructures urbaines la favorisant. (Sadik-Kahan et al. JAMA int med 2017 ; 177 :613-614)

Vu l'impact sur la santé publique de la pratique du vélo, nous soussignés, médecins à Genève, demandons à nos autorités exécutives et législatives, cantonales et communales, d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 (« pour une mobilité douce (initiative des villes) » du 15 mai 2011.

